



Assemblée générale

Distr. limitée
27 mars 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Cinquième Commission
Point 139 de l'ordre du jour
Gestion des ressources humaines

Fédération de Russie : projet de résolution

Gestion des ressources humaines

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines qui lui ont été soumis¹ et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Ayant également examiné la note dans laquelle le Secrétaire général appelle l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des politiques et pratiques en matière de santé mentale et de bien-être dans les entités des Nations Unies »³, ainsi que les observations du Secrétaire général et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la question⁴,

1. *Prend note* des rapports du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans ses rapports ;
3. *Décide* de ne pas accepter les modifications qu'il est proposé d'apporter au Statut du personnel et qui consistent à utiliser l'écriture inclusive et prie le Secrétaire général de ne pas employer l'écriture inclusive dans le Règlement du personnel ;
4. *Souligne* qu'il importe de bien refléter le travail des femmes et des hommes dans le Statut et le Règlement du personnel.

¹ [A/78/177](#), [A/78/569](#), [A/78/569/Add.1](#), [A/78/603](#), [A/78/603/Corr.1](#) et [A/78/604](#).

² [A/78/671](#), [A/78/745](#), [A/78/745/Add.1](#), [A/78/756](#) et [A/78/759](#).

³ [A/78/695](#).

⁴ [A/78/695/Add.1](#).

